**Arrêté municipal permanent du 31/08/2026** portant réglementation de la circulation et du stationnement dans les rues de la Libération, du Maréchal Joffre, du Grand Four, du Chaudron, du Cygne, de l'Ouche, des Petites Boucheries et des Trois pavés et Route de Pamproux **:**

**Cartographie du collège au feu tricolore:**

- Les sens uniques instaurés pour les véhicules (à défaut d'indication, le double sens s'applique)
- Délimitation de la « zone de rencontre » à limitation de vitesse renforcée

L'arrêté précise les conditions de stationnement pour chaque rue.

**Objectifs : apaiser le trafic et renforcer la sécurité sur le chemin de l'école en préservant la qualité de vie des riverains, tout en soutenant le commerce local.**

